



Schweizer Yogaverband
Association Suisse de Yoga
Associazione Svizzera di Yoga
Swiss Yoga Association

Code d'éthique des professeurs de yoga

Introduction

Les effets du yoga sur le corps, l'esprit et l'âme sont profonds et bénéfiques. Ces effets résultent principalement d'un contact personnel et direct entre l'enseignant(-e) et son élève. En yoga, outre les connaissances spécialisées, le caractère, l'attitude face à la vie et la personnalité de l'enseignant sont déterminants pour la qualité de la rencontre et de la coopération en classe.

Les règles suivantes d'un code de conduite professionnel pour les professeurs de yoga ont été établies par l'Association Suisse de Yoga dans un souci de qualité, de transparence et de confiance. Tous les professeurs de yoga en Suisse ont la possibilité de mettre en œuvre ces règles dans leur travail pratique et d'agir ainsi comme un modèle dans leur entourage et de contribuer à la diffusion et à la reconnaissance du yoga:

- En tant que professeurs de yoga, nous sommes conscients de notre responsabilité envers les participants à nos cours. Dans la mesure de nos connaissances et de nos convictions, nous utilisons nos énergies pour promouvoir leur santé et leur vitalité physiques, pour leur montrer les voies de la force mentale et de l'harmonie intérieure, et pour offrir un soutien à leur développement mental et spirituel.
- Nous enseignons des méthodes et des exercices éprouvés et bénéfiques pour la santé, tout en respectant pleinement la liberté spirituelle et confessionnelle de l'autre personne.
- Nous respectons la personnalité du participant. Nous veillons à ce qu'aucune dépendance ne se crée et nous nous abstenons de toute exploitation psychologique, sociale ou matérielle.
- Les prix de nos cours ne dépassent pas les prix recommandés par l'Association suisse de yoga.
- Nous restons conscients des limites de nos possibilités et orientons les participants en cas de maladie physique ou mentale grave vers un médecin spécialisé.